



Mettre les livres et la lecture à la portée de toutes et de tous, au quotidien et partout en Haute-Garonne, telle est la volonté du Conseil départemental !

Pour que la lecture puisse participer à l'émancipation de chaque citoyen, nous avons mis en place un Schéma départemental de lecture publique. Dans ce cadre, les ressources de la Médiathèque départementale ont pu être mises à disposition des bibliothèques et médiathèques communales, en fonction de leurs besoins.

Lire est une des expériences culturelles que nous devons avoir à cœur de propager !

Cette ambition nous la concrétisons ainsi à l'occasion de la Nuit de la lecture. Autour de cette soirée insolite, je vous invite à découvrir les différentes animations proposées par la Médiathèque départementale, ouverte au grand public pour l'occasion.

Je souhaite que ces rencontres puissent vous donner toujours plus le plaisir et le désir de lire, de vous évader et de vous émerveiller, de vous instruire et de vous distraire !

Georges Mério
Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Pour développer une politique publique permettant l'accès de tous à la lecture, nous avons conduit une démarche de concertation auprès des haut-garonnais.e.s. Elle a abouti à un Schéma de lecture publique, élaboré pour répondre aux demandes et besoins ainsi recueillis.

Ainsi dans ce cadre, le Conseil départemental organise pour la 3^e Nuit de la lecture : cette soirée sera ponctuée par des temps participatifs et ludiques qui constitueront, je l'espère : autant d'entrées nouvelles vers la culture.

Anne Boyer
Vice-Présidente du Conseil départemental chargée de la Culture

Quelques chiffres :

- Réseau de 160 bibliothèques municipales ;
- Collection de près de 600 000 documents dont 200 000 CD-DVD ;
- Catalogue de 70 expositions et 50 outils d'animation ;
- Chaque année : 33 000 documents physiques achetés, 80 séances d'animations proposées dans 80 communes, 310 prêts d'expositions dans 80 communes, 55 journées de formation pour 400 stagiaires venant de 105 communes ;
- 5 bibliobus (2 bibliobus et 1 musibus à Labège, 1 bibliobus et 1 médiabus à St-Gaudens) desservent 40 communes ;
- Dépôt de documents dans 100 mairies et 150 écoles.



La Médiathèque départementale est "la bibliothèque des bibliothèques" du réseau haut-garonnais. Compétence obligatoire du Département, la Médiathèque met en œuvre la politique du Conseil départemental en matière de **développement de la lecture publique**. Elle propose aux communes de moins de 20 000 habitants, 600 000 documents (livres, CD, DVD...), un portail de ressources numériques, un catalogue de formations et d'animations. Elle assure également le prêt direct de documents aux usagers dans le cadre des tournées organisées avec les bibliobus, médiabus et musibus (www.haute-garonne.fr/bibliobus-mediabus-calendrier-des-passages-pres-de-chez-vous). Elle accompagne les communes et communautés de communes dans leur projet de bibliothèque.

Deux sites pour les bibliothécaires

Sur ses deux sites de Labège et Saint-Gaudens, la Médiathèque départementale n'accueille pas le grand public, mais uniquement les bibliothécaires du réseau. Ce sont des **lieux de ressources** pour l'organisation, le développement des bibliothèques, la formation des bibliothécaires, la mise à disposition de documents pour le grand public, d'un fonds d'expositions et d'outils d'animation. L'ensemble de ces services est accessible sur l'extranet de la Médiathèque départementale, réservé aux bibliothécaires salariés comme bénévoles.

La Médiathèque numérique pour les abonnés des bibliothèques

Chaque usager inscrit dans une bibliothèque du réseau départemental (toutes les communes de moins de 20 000 habitants) a également accès à la **Médiathèque numérique** : des milliers de films, des livres libres de droits, de la musique et des partitions, des jeux éducatifs pour enfants, des modules d'autoformation, de l'aide aux devoirs, des conférences...]. Un service gratuit accessible 24h/24h.